

- participations d'contingents	48.138,18
- Allocations - subventions	2.845,-
- frais de gestion générale	19.000,
- frais financiers	12.761,09
- prélèvements dépenses investissement	<u>43.957,15</u>
Total des dépenses	283.008,59

A noter dans les frais de personnel, pour les gérants de cabine téléphonique et sonneur civil, les indemnités journalières passent respectivement à 1.060. et 390. francs.

#### Recettes de fonctionnement :

- Produits domaniaux	1.100,00
- Produits financiers	15.00
- redevances - subventions:	797,94
- Parts représentative d'anciens produits fiscaux	78.567,92
- Impôts indirects	24.480,73
- contributions directes:	<u>178.047,00</u>
Total des recettes	283.008,59

A noter une augmentation de 10% votée par le C.M. pour les contributions directes (centimes).

#### Section d'investissement :

- Le montant des dépenses s'élèvent à	114.765,02
dont emprunt	19.574,22
materiel secrétariat	2842,00
travaux de bâtiments	92.348,80
- Le montant des recettes est de	114.765,02
dont subventions et remboursements	70.807,87
prélèvement sur recettes ordinaires	43.957,15

Le budget est approuvé par l'ensemble du conseil, est mis à la signature de tous les membres.

#### Questions diverses :

- Ramassage des ordures ménagères: L'entreprise Marin, ne propose pour faire une étude concernant le ramassage des ordures. Le C.M. émet une suite favorable et l'entreprise sera contactée pour faire des offres.

- Pont de Beaugard: Afin de remblayer dans le virage pour permettre un passage plus aisés des gros camions, une entreprise sera contactée pour effectuer cet appui de terre.

- École Beaugard: Le volet du logement sera changé au cours de la prochaine semaine. Afin de pouvoir élaguer avant le printemps le tilleul, une entreprise sera contactée le plus tôt possible.

Programme des chemins: Les devis d'entretien des chemins s'élèvent à 20.137 F. Le montant du goudronnage des chemins neufs est d'environ 30.000 Frs. Le chemin de Rives (14.000 F) est prévu cette année, après accord avec le Maire de Rochefort-Samson, pour la partie mitoyenne de cette voie. M. l'assain Hennuy: le chemin ne sera prévu que lorsque la maison construite. En remplacement, il est prévu de goudronner cette année le chemin de St. Levet.

Tous ces travaux devraient se réaliser pendant l'été.  
Adduction d'eau maison Rey à Beauregard:

Après un exposé des faits, il est rappelé que l'adduction d'eau à ce quartier ne peut pas se faire avant 1979.

Cependant, suite au dérangement des Sapeurs-Pompiers, appelés par la commune, le C.M. refuserait de payer quoi que ce soit dans l'hypothèse où une fuite serait présente.

#### S.I.R.A.:

Il est pris note de la lettre reçue concernant le raccordement d'eau (école Champey). Il est dit également que la fin de l'hiver et de la saison des pluies est attendue pour voir les travaux (eaux et nivellement du glissement) débuter. Il sera écrit une nouvelle lettre pour l'installation urgente du dépourvissant à l'usine de Beauregard.

Écoles de Beauregard et Olleymans: Une réunion avec l'inspecteur concernant les 2 écoles peut être organisée. Une date sera proposée pour cette rencontre avec les parents.

Bureau d'Aide Sociale: au profit de ce bureau, un chèque de 100 F. a été remis par les Donneurs de Sang du canton de Bourg du Peage.

#### Ebauche d'utilisation du reliquat du budget 1977:

sont proposés: clôture école de Beauregard - réfection du toit des logements de cette école. (pour le toit un entrepreneur sera contacté pour une estimation globale.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 22  
du dit

Revalorisation des salaires gérants de cabine et Donneurs civil

déposé Plf. f. 3. 78

Vu l'augmentation du S.M.I.C. en 1977, il y a lieu de réaliser les indemnités des gérants de cabine Téléphonique et du Sonnen-Civil.

Le C.M. après avoir délibéré décide une augmentation de environ 11%, qui correspond à l'augmentation du SMIC de 1977

- Les gérants de cabine percevront une indemnité annuelle de 1.060 Fos.
- Le Sonneur-Civil, 390 F.
- des crédits sont prévus sur le budget primitif 1978.

*I. Jard*  
*Bordans*  
*Montebello*  
*Baudouin*  
*H. Dely*  
*Jean Chalange*  
*Etienne Gondet*  
*P. Bellot*  
*Effert*

---

14 Avril 1978

compte rendu

Tous les Conseillers municipaux sont présents et avec la présence du M<sup>l</sup>. Perroncel de l'Entreprise Monin, la séance s'ouvre à 20 H.40.

#### Ramassage des ordures ménagères :

M<sup>l</sup>. Perroncel fait remarquer qu'il existe quelques problèmes pour aller tourner devant certaines habitations, en raison des routes trop étroites ou de manque de place pour manœuvrer avec un camion (véhicule de 6 ou 8 tonnes). La tournée complète se situe aux environs de 50 kms.

En ce qui concerne les chemins privés, le ramassage s'effectuerait à l'entrée desdits chemins, le long de la voie communale.

Après l'exposé de ces quelques petits problèmes, le maire procède à la lecture du cahier des charges.

Il s'avère que le coût annuel pour l'année complète serait de l'ordre de 13.360 Fis T.T.C.

des prix seront réajustés, après la première année, tous les trimestres d'après les indications officielles du M<sup>l</sup> ministre du Bâtiment et des Travaux publics.

Le contrat qui sera passé est fixé à 3 ans, puis renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an.

L'itinéraire sera déterminé par la commune, les jours de ramassage seront fixés et le trajet sera effectué toujours dans le même sens. En ce qui concerne les jours fériés, la collecte serait faite soit la veille, soit le lendemain (l'entrepreneur informera la commune qui sera passer un avis dans la presse)

La collecte sera effectuée par semaine pour la période du 01.05 au 31.10 et une fois par quinzaine pour la période du 01.11 au 30.04.

Toutes les ordures ménagères seront acceptées, à l'exception de la grosse ferraille, des déblais et décombres et des cadavres de trop gros animaux. (ex. veaux - cochons etc.) La commune diffusera dans chaque foyer une note fixant toutes les modalités de ramassage le lieu et le jour.

Le coût par foyer sera déterminé par le conseil, dans une prochaine réunion, ainsi que le circuit de ramassage et la date d'entrée en application (prévision : 01.07.78).

Le conseil donne une suite favorable à ce procédé et tout sera définitivement arrêté lors de la prochaine réunion.  
Toiture et zincerie église et école de Beauregard :

Un devis a été établi par les charpentiers du Verrou, pour la rénovation en état complété des cheveaux (124m) du toit de l'église et de l'école. Un devis contradictoire a été demandé à l'entreprise Silvain.

#### Questions diverses :

Route des Combés : des emplois partiels sur cette voie seront effectués en même temps que le goudronnage des chemins.

Chemin V.R. Seyge : une visite sera effectuée sur place pour étudier le problème de l'entretien de ce chemin.

Z.E.P. ! (Zone Environnement Protégé) une ZEP pourrait être demandé sur la commune et applicable après un an d'études. Un représentant de la D.D.A. viendra donner de plus amples renseignements prochainement.

Débroussaillage : Plusieurs chemins pourraient être faits cette année, (Bressonière, Thiollet, Seyge etc..)

Véhicule Communal : Une occasion d'emporter camion avec benne à démaillerie a été trouvée. Le coût est peu élevé.

La prochaine réunion étant fixée au vendredi 28 Avril, l'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.

acquisition d'un véhicule pour la commune

M. le Maire propose l'achat d'un véhicule d'occasion pour la commune.

Il informe le conseil, que M. Chot de Monteliers, vend actuellement son véhicule Renault, 11 cu, en bon état et qui conviendrait parfaitement pour les besoins de la commune, bonne à cuimaille, moyennant le prix de 4.500 Frs.

Le C. M. après avoir délibéré,

Vu les explications de M. le Maire,

- Décide l'achat du véhicule d'occasion, Renault, 11 cu, au prix de 4.500 Frs, proposé par M. le Maire.
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes pièces relatives à l'acquisition de ce véhicule.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1978, article 215.

28 Avril 1978

Le C. M. s'est réuni le 28.4. étaient absents et excusés : Mlle. Belley, Mme Regnaud - Mottet Roland.

La séance débute à 21 H. 10

#### Devis église et logements des écoles de Beauregard :

Sous la réfection des zingueries du toit de l'église 3 devis sont proposés par les Ets Sibaud - Perlag - Charpentiers du Vercors.

Le devis des Charpentiers du Vercors fait apparaître une longueur de 30 m. de cheneaux supplémentaires. En prenant les mêmes longueurs de travail à effectuer, deux devis (charpentiers du Vercors et Sibaud) seraient à peu près du même montant. Il est procédé au vote qui attribue les travaux à l'Ent. Sibaud.

Le conseil demande à ce que les travaux soient débutés impérativement à la mi-juin.

La réfection du toit des logements de l'école sera faite par cette même entreprise (coût : entre 1000 à 1200 F

ordures ménagères :

Il est d'abord procédé à l'énumération de différents tarifs spécifiques à certaines communes voisines.

A près une longue discussion visant essentiellement à la simplification du nombre de tarifs, il est arrêté les cours suivants et par an :

Maison avec 1 personne	50,00 F.
Maison avec 2 personnes	80,00 F.
Maison avec 3 personnes et plus	120,00 F.
Résidences secondaires	100,00 F.

Cette redevance due par chacun ne servira qu'à recouvrir les frais de ramassage des ordures ménagères le plus exactement possible par rapport au devis établi, le solde restant à la charge de la commune.

La date de départ de ce service de ramassage est fixé au 1<sup>er</sup> juillet 1978.

Un récapitulatif fixant toutes les modalités sera adressé dans chaque foyer courant juin par les soins de la Municipalité.

Questions diverses.

Z.E.P. - Rien n'est envisagé pour l'instant par l'Administration. Une réunion d'information pourrait être organisée à la fin de l'automne ou au début de l'hiver.

Réparation stores école de Beauregard :

Un devis pour la réparation des stores a été envoyé par les Ets Boulet - Montant : 1200 Frs. avis favorable.

Camion communal : l'achat de ce véhicule sera effectué dans la semaine.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23 H 45  
— aduit —

Mr le Maire, invite le C.M. à dresser le programme des travaux et acquisitions à réaliser pour l'amélioration du service scolaire, en vue d'utiliser les fonds provenant de la caisse départementale d'attribution de garantie pour l'année 1977-1978.

Il propose le projet suivant :

Persiennes au logement de l'institutrice, art. 6312	726,10
Réparation de 2 stores aux écoles - n n	1200,00
Fournitures d'enseignement collectif art. 607	578,00
	2504,10

Le conseil, après avoir délibéré :

- Sollicite la subvention de la caisse départementale,
- Vote la participation de la commune aux articles 607-6312  
— dudit —

III. Le Maire présente au C.M. des devis pour la demande de subvention réfection de la zinguerie du toit de l'église de Beauregard pour la réfection de la zinguerie du toit de l'église de Châtuzange. Le devis de l'Ent. Sibaud de Châtuzange a été retenu, il s'élève à la somme . T.T.C de . 20.298,93 F de l'église de Beauregard

Le C.M. après avoir délibéré :

- Approuve le projet, ces travaux sont urgents, des gouttières déteriorent l'intérieur de l'église.
- Sollicite une subvention de Mr le Préfet,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget supplémentaire, article 232.

— dudit —

III. le Maire présente au C.M., le cahier des charges établi par l'Ent. Monin-Ordunes Service, pour la collecte et le transport des ordures ménagères.

Le problème des ordures ménagères dans la commune, depuis quelques années devient très important, décharges naturelles, décharges sauvages, etc... il convient de prendre une décision.

A près avoir pris connaissance du cahier des charges, le conseil Municipal, :

- Décide de confier le ramassage des ordures ménagères à l'Ent. M.O.S.
- Approuve le cahier des charges,
- Ce service prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 1978.
- Les crédits seront prévus sur le budget supplémentaire 1978, article 632.

— dudit —

Vu la délibération approuvant le cahier des charges, qui décide de confier la collecte des ordures ménagères à l'Entreprise Monin Ordunes Service, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 78.  
décide,

D'instituer une redevance annuelle, la gestion de cette redevance sera assurée par la commune, qui établira un rôle au 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année.

- Fixe ainsi qu'il suit les bases de la redevance annuelle;

Ramassage des  
ordures ménagères  
cahier des charges

vu et approuvé

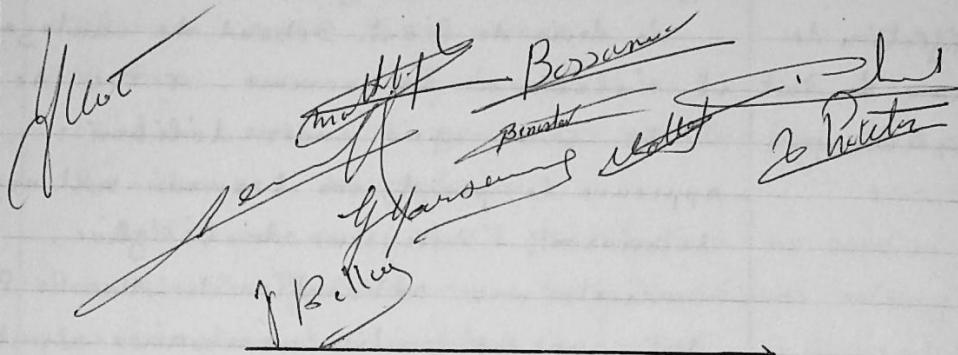
Le 2 Aout 1978

Institution d'une  
redevance.

Ordunes ménagères  
déposée le 14.06.78  
à la Préfecture

- 1 personne seule	50, 00
- 2 personnes	80, 00
- 3 personnes et plus	120, 00
Résidences secondaires	100, 00

La recette afférente à ce service sera portée à l'article 7051.



5 juillet 1978

Tous les membres sont présents, à l'exception de M. Daupag excusé, la séance débute à 21H15, par la lecture du rapport de la précédente séance.

compte rendu

#### Chemin des combes :

Suite à la construction d'un mur de soutènement en  $\text{tt}$  sur la V.C. n° 3, il est demandée une modification d'un arrêté municipal pour permettre le passage de camions jusqu'à 13 tonnes; en remplacement des 6 tonnes en vigueur jusqu'à là.

#### Ramassage des ordures ménagères :

Le premier ramassage s'est effectué dans de bonnes conditions apparemment.

Un point concernant la redevance est souligné: celle taxe sera pour les maisons en location, envoyée au propriétaire qui procédera lui-même à son propre remboursement.

A la suite d'une légère modification demandée par les services préfectoraux, le nouveau cahier des charges est examiné et approuvé.

#### Eglise de Beauregard :

des travaux de zinguerie se préparent en ateliers et seront exécutés sous peu sur le toit de l'église.

#### W.C. publics de Beauregard :

La gros œuvre a été effectué depuis quelque temps et il va être demandé au charpentier de procéder à la couverture le plus vite possible afin de pouvoir terminer ce chantier.

Goudronnage et entretien des chemins :

des marchés d'attribution dont sont chargés les services, de l'équipement devaient se passer fin juin. Pour l'instant la municipalité attend toujours.

Chemin Rue Sogue : Il sera procédé avec l'accord de la propriétaire à l'élaboration d'un fossé, qui devrait permettre à l'eau de s'écouler correctement sans ravinier la chaussée.

Chemin du Thiolet : Il sera fait quelques emplois partiels sur cette voie.

des services de l'équipement, à la suite d'ennuis mécaniques ne peuvent effectuer les travaux d'entretien des bordures et haies actuellement.

#### Commission de Sécurité :

La commission est venue procéder à une visite le 19 juin de la chaufferie de Foyer Rural. quelques petites travaux de mise en conformité seront à effectuer dans les meilleurs délais.

#### Carrière SIFA :

Le C.M. constate le retard pris pour la réalisation des travaux. Une lettre sera adressée à la Préfecture pour l'informer de cette situation.

#### Questions diverses

##### Electrification :

quelques travaux de renforcement seront effectués en fin d'année dans les quartiers du Haut Thiolet et Soudan.

##### Assurance du Personnel :

Les accidents du travail et décès sont souscrits auprès de la SAMDA. En cas de maladie, la charge en incombe à la commune.

La Caisse Nationale de Prévoyance prévoit une assurance pouvant prendre en charge la maladie invalidité.

Le Conseil donne une suite favorable et toutes les garanties pour les agents communaux seront souscrites auprès de cette caisse.

##### Peinture Foyer Rural :

Le Gérant communal procédera prochainement à la mise en peinture de la petite salle.

d'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H. 20

— audit —

Travaux de Voirie  
à réaliser en 1978  
Délégation de maîtrise  
d'ouvrage au S.I.V.M.

Neufs.  
déposée le 09.08.78

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, en application de la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 25 Septembre 1974, il convient de demander au S.I.V.M. de Boug de Peage de remplir le rôle de Maître d'ouvrage pour les travaux de voirie à réaliser en 1978.

Le Conseil Municipal :

- Où il l'exposé de M. le Maire,
- demande au S.I.V.M. de Boug de Peage d'être Maître d'ouvrage délégué pour les travaux neufs de voirie à réaliser en 1978.

Le montant approximatif de ces travaux est de 30.000 F. ils sont subventionnés par le F.S.I.R 1978.

- Subvention en capital 11.800 F.
- Subvention en annuités 8 428 F.

— audit —

M. le Maire expose au C.M. que, en application de la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 25.9.74, il convient de demander au S.I.V.M. de Boug de Peage de remplir le rôle de Maître d'ouvrage pour les travaux à réaliser en 1978.

Le conseil municipal :

- où il l'exposé de M. le Maire,
- demande au SIVM de Boug de Peage d'être Maître d'ouvrage délégué pour les travaux de voirie à réaliser en 1978.

Le montant approximatif de ces travaux est de 21.000 Francs ils sont subventionnés par le FDAC  
Entretien pour une somme de 17.471 Francs.

du dit

La Commune a décidé dans sa réunion du 14 Avril 1978 de faire l'acquisition d'un véhicule communal.

M. le Maire présente au conseil la police d'assurance contractée à la compagnie SAMDA à Montélimar.

La cotisation annuelle à effet du 9 mai 78 s'élève à 1.001,56

Le C.M. après avoir délibéré,

- accepte ce contrat d'assurance,
- autorise le Maire à signer ce contrat,

Les fonds seront prévus à l'article 638 du budget supplémentaire 1978.

dudit

31. 7

Mr le Maire lit au conseil, une circulaire de Mr le Préfet de la Drôme, demandant de nommer son délégué du Conseil Municipal, pour les élections en 1979 des Administrateurs des Comité Régionaux de la propriété forestière.  
délégué

élections des administrateurs  
de comités régionaux  
de la propriété forestière  
désignation d'un  
délégué  
mairie le 16.08.78  
à Prés.

Il propose Mr Benistant Raymond.

Le Conseil, après avoir délibéré,  
Accepte la proposition de Mr le Maire et nomme  
Mr Benistant Raymond

A horizontal line with several handwritten signatures written across it from left to right. The signatures are somewhat stylized and overlapping, making individual names difficult to decipher precisely. They appear to be in black ink on white paper.

31 Aout 1978

La séance débute à 21H10, tous les conseillers, sauf Mr Bellay, excusé, étaient présents.

compte rendu

Lecture du rapport de la séance du 5 juillet 78:

Au cours de la lecture de ce rapport, quelques éclaircissements sont apportés par le maire ;

- Chemin des Combes: les services préfectoraux n'acceptent pas de porter la charge tolérée sur cette voie à 13 tonnes. En conséquence, le poids maximum autorisé reste fixé à 6 tonnes.
- Goudronnage des voies communales: les travaux vont commencer prochainement. Le maire souligne qu'une subvention de 17 471 F a été attribuée pour l'entretien des chemins (coût total environ 21 000 F). Pour les chemins neufs la subvention est de 20 200 F pour une évaluation totale d'environ 30 000 F.
- Travaux glissement terrain SIRTA: le Conseil Municipal constate que ces travaux ont été entrepris, notamment en ce qui concerne le remodellage de la zone installée. La butte se trouvant derrière le village a été aplatie. Il ne reste principalement en gros que la remise en état de la conduite d'eau (école + champs) et le boisement de la zone qui avait alors...

- Assurance du camion communal: ce véhicule a été assuré auprès de la SAMDA pour une somme de 1001,56 annuelles.
  - Le Maire signale que le délégué du C.M. pour les élections 1973 pour les centres régionaux de la propriété forestière est M. Benistant Raymond.

## Remplacement du garde communal M. Chatelan

des candidatures seront reçues avec un curriculum vitae à la Mairie. La personne retenue sera employée pendant un an en tant que stagiaire et titularisée après cette année d'essai. L'indice de début de fonction est de 203 soit environ 2100 F. brut mensuels. Les candidats devront être libérés des obligations militaires et âgés de moins de 40 ans, Horaires hebdomadaires 41H. Les candidatures devront être déposées au Secrétariat de la Mairie avant le 15 septembre 78, date du dépouillement.

Le C.-M. émet une suite favorable à une demande formulée par le Maire pour déposer une plaque souvenir sur la tombe de M<sup>r</sup>. G. Chatelan.

- Lettre de Mr Dufresne: Il est pris connaissance de ce courrier qui suscite les suggestions suivantes:
    - quartier Vivier, la place et les abords seront nettoyés prochainement,
    - la fontaine de cette place sera examinée par un plombier qui sera chargé de réparer les fuites.

Ordures ménagères: Il a été constaté que malgré le ramassage, certaines personnes déposent des ordures dans le Besset derrière l'église de Beauregard. Il est rappelé qu'il est absolument interdit de déverser des déchets dans cette décharge. Maintenant que le ramassage existe.

Equipement: Il n'est pas possible pour l'instant de procéder à un aménagement du carrefour du CD 125 et CD 125 D au lieu-dit croix Thomas.

d'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 22 H 30 et le Sénat convoque un C. M. pour le 15 Septembre 78.

H. Cloet  
M. H. Bosscher  
B. H. W. G. Mansveld  
D. P. B. de Ruyck  
J. J. Stalter  
P. J. M. B. Dabek  
J. J. Sennell

15 Septembre 1978

Tous les membres sont présents, la séance débute à 21 H. 10  
Réplacement Agent communal :

quatre candidatures sont parvenues à la mairie.

Le Conseil demande l'avis dos, afin de pouvoir étudier toutes ces candidatures. (Mme Blanc - Pozin Roux - Bruyère - Bonnet).

La séance devient à nouveau publique à l'instant du vote qui donne les résultats suivants : Votants : 11 = Bruyère 6 - Bonnet 5.

A l'issue de ce vote, Mme Bruyère est retenue pour exercer les fonctions d'O. E. V. P., pour un essai initial de 3 mois.

Permis de construire :

Il est émis un avis favorable avec réserves, à une demande remplissant la plupart des conditions nécessaires pour une construction neuve au quartier des Baraies. Cependant, un problème réside dans l'arrivée d'eau qui devrait être insuffisante, voire impossible, sans installation d'une pompe. D'autre part, il est constaté que cette construction neuve se situera un peu loin du hameau des Baraies.

Le conseil décide oralement de surveiller les demandes de permis excentrées et envisage d'émettre des réserves à chaque demande de construction neuve dans un endroit isolé.

Lettre de la DATAR : (Délegation à l'aménagement du territoire.)

Le dure est faite d'une lettre à l'attention des communes.

Le questionnaire qui fait suite à ce courrier sera renvoyé aux services de l'IEOP.

Cantine scolaire de Meymans.

Le problème de gardiennage des enfants de l'école mangeant au village, entre 11 H. 30 et 13 H. 30 est à nouveau soulevé. Une réunion avec les parents intéressés sera organisée le mardi 19. 09 à 20 H. 30 à la mairie afin d'expliquer la position de la municipalité.

Chemin V<sup>e</sup>. Segue et diverses voies :

La propriétaire a donné son accord pour la réalisation d'un fossé destiné à empêcher l'eau de ravinier cette voie.

Il est constaté que les empierrages partiels sur les routes ont été effectués. Les travaux des chemins neufs seront exécutés sous 3 semaines. En outre, les travaux d'entretien des autres voies vont également se terminer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H. 15

compte rendu

274

- dudit -

211. le silaire rappelle au Conseil, la délibération du  
15. octobre 1967, créant un emploi mixte de OEVF-Garde-Champêtre.  
Vu la nouvelle réglementation, il y a lieu de créer deux  
emplois distincts.

  - 1 emploi d'ouvrier d'entretien de la Voie Publique.
  - 1 emploi de Garde-Champêtre.

A près le décès de M. Chatelet, M. le silaire a nommé  
M. Bruyère Robert pour ces deux emplois.

Le C. M. après avoir délibéré :

  - 1<sup>o</sup> Crée un emploi de Ouvrier d'entretien de la Voie Publique  
36 heures par semaine.
  - Un emploi de Garde-Champêtre 5 heures par semaine.
  - 2<sup>o</sup> Adopte les indices de traitement, Indice brut 203, group III.
  - 3<sup>o</sup> Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 61 du budget.
  - 4<sup>o</sup> L'intéressé devra accomplir un stage de 1 an et pourra  
être titularisé au bout de ce stage.
  - 5<sup>o</sup> Il sera affilié à la CNRACC.
  - 6<sup>o</sup> Des indemnités de résidence - supplément familial lui  
seront allouées.
  - 7<sup>o</sup> M. Bruyère prendra son service à compter du  
1<sup>er</sup> Octobre 1978.

~~W. H. Holt~~ ~~John H. Holt~~ ~~Charlotte Boswell~~ ~~Bennetton~~ ~~Ed. Daly~~  
~~E. Rutherford~~ ~~Charlotte Boswell~~ ~~Garrison~~ ~~Ed. Bailey~~

17 November 1978

Tous les membres sont présents à l'exception de M. Reynaud, excusé.  
La séance débute à 20 H.30. par la lecture du compte rendu de la  
réunion du 15 septembre 1948. Suite à ce rappat, il est constaté  
deux points suivants :

- Le permis de construire, quartier des Barres qui avait été assorti de réserves est revenue refusé.
  - Cantine scolaire de Meymans: À la suite de la réunion des parents d'élèves, il a été décidé que Mme Faveron se chargerait de la surveillance des enfants. Une participation de 50% à la rémunération de cette personne sera mise en charge par la commune.

## Compte Administratif 1977

### Section de Fonctionnement:

Total des dépenses	295.867,98
excédent de fonctionnement	123 531,95
total général	419 459,93

total des recettes 419 459,93

Dont excédent reporté des années antérieures de 156.584,26

### Section d'investissement:

total des dépenses	163.635,68
total des recettes	146.154,88
soit déficit investissement.	17.489,80

En étudiant la balance générale, il ressort ainsi un excédent global de clôture d'un montant de 106.111,15 qui nous serv à établir le budget supplémentaire 1978.

Le compte administratif, est voté sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint et adopté à l'unanimité.

## Budget supplémentaire 1978 :

### Section de fonctionnement:

total des recettes	159.778,06
total des dépenses	159.778,06

### Section d'investissement:

total des recettes	1766,06
total des dépenses	60.962,69

Pour équilibrer la section investissement, il est balancé en investissement la somme de 53.196,69

Il est souligné les points suivants :

A la section de fonctionnement, sont augmentées les subventions au Bureau d'Aide Sociale et à la participation municipale de la rémunération de Mme Favreton.

A la section d'investissement, augmentation pour achat d'un camion communal - pour église de Beauregard (cheneaux) - Murette et pataud aux écoles de Beauregard - mise en conformité de sécurité au chauffage du Foyer Rural.

Ces augmentations sont prévues au budget supplémentaire après présentation de devis relatifs à chaque travail et étudié en Conseil.

Le budget supplémentaire est signé par tous les membres présents du Conseil Municipal.

### Questions diverses:

- Ordures ménagères : plusieurs problèmes sont soulevés, concernant le recouvrement des ordures ménagères. Après étude des cas, il est décidé de maintenir les redevances d'enlèvement des ordures, pour chaque foyer concerné.

- Pétition jeunes de Beauregard : l'accord de principe est donné pour demander à la S.A. S.I.K.A. de prêter une partie de terrain aux jeunes, leur permettant de jouer.

- Syndicat des eaux : M. le Maire communique que le Syndicat a inscrit au programme 1973, la desserte des hameaux de Tête d'Homme et de Rives.

L'ordre du jour est épuisé à 23 H. 30.  
du dit

compte Administratif  
1977

de conseil municipal réuni sous la présidence de M. Malattet Jean-Pierre, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1977, dressé par M. Malras Yves, Maire, après s'être fait présenter le budget préliminaire, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1<sup>o</sup> Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>		<u>Ensemble</u>	
	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Résultats reportés		+232,16		156.584,26		163.816,42
Opérations de l'exercice	163.635,68	138.322,72	295.867,98	262.875,67	459.503,66	401.758,33
TOTAUX	163.635,68	146.154,88	295.867,98	243.459,93	459.503,66	565.614,81
Résultats de clôture	17.480,80			123.591,95		106.111,15
TOTAUX cumulés	174.80,80			123.591,95		106.111,15
Résultats définitifs	17.480,80			123.591,95		106.111,15

2<sup>o</sup> - Constate, que pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indication du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3<sup>o</sup> - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4<sup>o</sup> - Accepte les résultats définitifs tels que réunis ci-dessus.  
du dit .

Demande de subvention  
chauffeur Foyer. Rural  
Prescriptions par le  
Service de Sécurité

Ille le village présente au C.M., un devis pour la mise en conformité de sécurité de la chauffeur du Foyer-Rural de Illeymans.

Ce devis fait suite au Procès-Verbal de la commission intercommunale de Sécurité de Roinans, après sa visite du 19 juin 78, nous recevant de nouveaux travaux pour obtenir l'avis favorable du service Sécurité.

Ce devis étudié par la Société d'Etudes et de Réalisations Thermiques, (auteur de l'installation de la chaufferie) s'élève à la somme de 13.182,96 Fis T.T.C.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- Approuve ce devis (ces travaux étant demandés par la commission de sécurité) la commune se doit de les réaliser pour la sécurité du public.
- Vu le montant élevé de ce devis.
- Sollicite une subvention de 50% du Préfet.
- Les crédits nécessaires sont prévus sur le budget supplémentaire 1978, article 232.

A row of handwritten signatures in ink, likely belonging to council members, are written over a single horizontal line. The signatures include: J. Létot, Muller, Bordan, Benoist, Et. Delay, J. Puthier, Stalle, and Denoll.

8 Décembre 1978

Absents et excusés : Ille Marsanne et Chabert.

#### Modification de tracé d'un chemin

Après avoir consulté le cahier d'observations et l'avis du Commissaire-Enquêteur, le C.M. décide d'émettre un avis favorable au nouveau tracé.

#### Indemnités du percepteur

Le C.M. décide de fixer les indemnités du percepteur au taux suivant : indemnité de budget 200F. Indemnité de gestion 60F.

#### Travaux de voirie

Pour 79, le programme suivant est décidé

Chemins neufs : Élargissement du Pont de Beaulieu et du pont de la Bouze (sur la Bore) Pour ce dernier pont, mise en charge des travaux à moitié, l'autre moitié étant à la charge de Chatuzange.

compte rendu

Entrees des propriétés : Emery - Corderat - Vallat Georges.  
Baron - Pacitto - V<sup>e</sup> Seyre.

Entretiens: chemin du Thiolet (secteur Villany - Enchevel)  
chemin de Sauzet (uniquement empierrage)

#### Revision des listes électorales:

La commission de révision des listes électorales a rayer des listes un certain nombre d'électeurs n'habitant plus dans la commune, ce qui a entraîné certaines protestations et demandes d'explication. Le maire rappelle que les intéressés peuvent introduire un recours auprès de la commission avant le 31 Décembre 78 ou auprès du tribunal avant le 20 janvier 79.

#### Repas des Anciens

Il aura lieu le 17-12. pour les anciens de la commune ayant plus de 65 ans. Comme les années précédentes les anciens de plus de 70 ans ne pouvant assister au repas recevront un colis pour Noël.

#### Permis de construire :

Avis favorable aux demandes présentées par messieurs Belle René (construction) et Mathias Gérard (modification d'une maison ancienne)

#### Certificat d'Urbanisme

Des réserves sont émises pour une demande présentée par le cabinet David et Favot pour une parcelle située quai des Thévenans.

— audit. —

Le maire dépose sur le bureau le dossier de modification du tracé du chemin rural qui partant du c.v. 125 dessert entre autre la propriété de M. Robert.

Ce dossier comprend :

- 1 Plan de situation,
- 1 Plan de masse,
- 1 notice explicative,
- 1 arrêté de mise à l'enquête,
- 1 registre d'enquête,
- 1 certificat d'affichage;
- 1 affiche.

Il invite le C.M. à prendre connaissance des pièces constituant ce dossier et à émettre un avis sur le projet.

Le Conseil municipal,  
vu l'exposé du maire,  
considérant:

- que le projet présenté apporte une nette amélioration au tracé actuel du chemin rural,
- que les échanges de terrains sont faits à titre gratuit;
- que le registre d'enquête a été clos avec avis favorable du Commissaire-Enquêteur avec des observations sur l'emprise du futur chemin,
- Décide d'adopter les conclusions du Commissaire-Enquêteur qui donne un avis favorable au projet,
- Emet un avis favorable à la modification du tracé du chemin rural suivant le plan joint au dossier,
- dit que cette rectification de tracé se fera sur la propriété de M. Robert et que le nouveau tronçon teinté en jaune sur le plan sera incorporé au domaine privé de la commune et affecté à l'usage public, que le tronçon teinté en rouge sur le plan sera désaffecté et cédé en échange à M. Robert, que ces échanges seront faits à titre gratuit et donneront lieu à un document d'apportage et acte notarié, tous les frais afférents à cet échange étant mis en charge par la commune.
- autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'opération.

Handwritten signatures of several council members over their names, including: J. L. Robert, M. Robert, Bousquet, P. B. Leroy, and others.

28 Décembre 1978

Tous les membres sont présents à l'exception de M. M. G. R. Chatelan et M. Darlay : excuses. La séance débute à 20 H. 40  
Permis de construire de M. Fézé :

M. Fézé est présent accompagné de M. Leroy, architecte et Roinat paysagiste.

Une longue discussion s'installe autour de l'architecture de cette construction, du voisinage avec les maisons déjà existantes et de la situation géographique où cette habitation va trouver place.

M. Féret, à propos de la toiture en cuivre, appelle quelques renseignements supplémentaires à savoir l'oxydation rapide (18 mois) de ce matériau, donnant au toit une couleur verte gris, il ajoute en plus que les matériaux de couverture sont déjà achetés et demande à la Mairie de statuer sur la date à donner à cette construction.

Le C.M., a été mis devant le fait accompli par l'Architecte consultant. Il est précisé, qu'il n'a pas été tenu compte des réserves consignées par le Maire, lors de l'examen du permis de construire.

La Commune autorise M. Féret, qui a déjà acheté tous ses matériaux, à recouvrir son toit en cuivre. Il lui est cependant demandé d'effectuer le plus rapidement possible une étude de plantation d'arbres qui devront masquer la construction.

#### Questions diverses:

Élections partielles à la Chambre d'Agriculture en février 1979, deux bureaux de vote seront ouverts.

Aide Sociale: Demande de prise en charge à l'Hôpital de Romans par M. Ageron Marcel, admission accordée.

#### Revision des listes électorales:

Il est rappelé que les réclamants peuvent se rendre à la Mairie, jusqu'au 31.12.78. La commission administrative statuera le 31.12. sur les suites à donner aux réclamations du 8.12.78.

M. le Maire expose au C.M. qu'un arrêté interministériel du 6 décembre 1946, complété par l'arrêté interministériel du 6 juillet 1956 a autorisé l'attribution aux Receveurs Municipaux d'une indemnité spéciale et annuelle de gestion.

Cette indemnité devant faire l'objet d'une révision triennale, le Maire précise qu'il a été procédé à cette révision et que l'indemnité au nouveau taux qui en résulte sera payée à M. le Percepteur Receveur Municipal à compter du 1.1.78.

Le C.M. approuve la proposition de M. le Maire et décide que les crédits nécessaires seront ouverts au budget additionnel

du dit

Après avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, le C.M.,

considérant que pour la réalisation des travaux

Allocation d'une  
Indemnité de gestion  
au Receveur Municipal  
déposée le 13.12.78

T.G. 28.12.78